

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne. . . 25 c.
Réclames. 30
Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A SAUMUR,
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 9
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois. 18
Trois mois. 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

30 Juin 1882.

BULLETIN

Comprenez-y quelque chose, si vous pouvez :

L'Europe ayant envoyé des vaisseaux pour protéger les Européens à Alexandrie, les amis d'Arabi ont commencé à les massacrer ;

Le Sultan ayant invité Arabi à venir se justifier à Constantinople, et Arabi ayant envoyé promener le Sultan, ce monarque a envoyé audit Arabi la plus grosse de ses décorations ;

Plus l'Europe envoie de vaisseaux devant Alexandrie — à cette heure il y en a trente-deux — et plus Arabi prend des airs de dictateur ;

Une conférence européenne s'est réunie à Constantinople, et le Sultan proteste contre ladite conférence tous les matins en se levant, affirmant que l'ordre règne en Égypte ; Cette conférence décide qu'aucune puissance ne se permettra de faire une descente isolée à Alexandrie ; et aussitôt nous apprenons que l'Angleterre prend toutes ses dispositions pour un débarquement sérieux ;

M. de Freycinet, c'est-à-dire le service des dépêches officielles, nous certifie que les indigènes d'Alexandrie sont tout à fait calmés ; et les dépêches particulières du Temps, journal sérieux, nous disent en même temps que c'est un saut-qui-peut général, que 50,000 chrétiens ont déjà fui, et que les 42,000 restant sont réfugiés sur le port, attendant l'occasion de s'embarquer ; que les indigènes sont plus insolents que jamais et qu'on s'attend d'un moment à l'autre à un nouveau massacre...

Et les télégrammes du Times confirment absolument les renseignements du Temps. D'autre part, le bruit court — c'est la République française qui le publie — que les

quatre puissances orientales proposent à la conférence d'en finir en reconnaissant le fait accompli ; c'est-à-dire que Tewfik soit destitué et remplacé par un autre mannequin sous la direction effective d'Arabi.

Et M. de Freycinet serait sur le point de se rallier à ce projet, ce qui serait sa troisième ou sa quatrième manière de voir depuis que la question est ouverte.

Comprenez-vous ?
Moi je comprend surtout que ni M. Gambetta ni M. de Freycinet n'ont pas plus compris l'un que l'autre les affaires égyptiennes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier jeudi. — La discussion est ouverte sur la prise en considération de la proposition de M. Delattre, relative à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre.

M. Goblet, ministre de l'intérieur, dit qu'il a voté contre la loi du 24 juillet 1873, laquelle était un acte de provocation et de violation de notre droit public. Mais les terrains où l'édifice religieux a été élevé appartenaient aujourd'hui à une personne qui ne peut en être dépossédée que conformément à la loi.

L'expropriation ne saurait avoir lieu dans la circonstance, parce qu'il n'y a pas utilité publique à reprendre ces terrains et à détruire ces constructions. La ville de Paris seule pourrait invoquer l'expropriation si le terrain dont il s'agit lui était utile pour des travaux. Mais l'Etat n'a aucune qualité pour le faire.

M. Cantagrel dit que ce serait pour créer une place.

M. Goblet conteste l'utilité de cette place sur la butte Montmartre. Et à quel prix ? Pourquoi prendre en considération une proposition impossible à mener à bonne fin ?

M. Massip, rapporteur, répond que la loi de 1873 a soulevé de vives réclamations, notamment au sein du Conseil municipal de Paris. La commission a vu dans l'érection de l'église du Sacré-Cœur une manifesta-

tion religieuse en contradiction avec l'esprit de la population parisienne. Le législateur actuel doit s'opposer de toutes ses forces à la construction de cet asile du fanatisme.

M. le baron de Mackau déclare que le rapporteur n'a réfuté aucun des arguments de droit exposés par le ministre de l'intérieur.

M. Clémenceau s'étonne que des orateurs de la droite ne défendent pas l'œuvre de leurs amis de l'Assemblée nationale. Il s'étonne en outre de l'opposition du ministre en la circonstance.

La question juridique peut être appréciée à divers points de vue, mais le vote à émettre est un vote politique.

La prise en considération est mise aux voix et, à la majorité de 284 voix contre 206 sur 487 votants, est adoptée.

(Applaudissements à gauche.)

L'ordre du jour appelle la délibération sur le projet de loi relatif à l'assimilation au grade de capitaine de frégate de divers grades dans la marine. L'urgence est déclarée.

M. de La Rochefoucauld-Bisaccia combat le projet de loi qu'il considère comme néfaste pour la marine : il est toujours grave de toucher à des droits acquis. Si on diminue le prestige de la marine, on ne trouvera plus à la recruter.

L'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, répond que l'assimilation dont il s'agit ne diminue en rien le prestige des officiers.

Le projet est adopté.

Deuxième délibération sur les ventes judiciaires d'immeubles.

Le but général du projet est de dégrever la petite propriété de partie des frais judiciaires qu'elle supporte.

Le projet est adopté.

La Chambre prend en considération la proposition Labuze ayant pour but une nouvelle organisation des conseils de fabrique.

Seconde délibération sur les modifications à introduire dans la loi du 44 décem-

bre 1849, relative à la naturalisation et au séjour des étrangers.

Le ministre de l'intérieur critique la partie du texte de la commission qui concerne les réfugiés politiques.

M. Louis Legrand, rapporteur, défend l'œuvre de la commission.

Chronique générale.

Le journal la France se demande avec angoisse : « Où sommes-nous ? » Sa réponse est désolante :

« Est-il sûr que l'Angleterre, même disposée à agir, consente à faire accord avec nous ? L'attitude de la presse anglaise n'est pas faite pour nous rassurer à cet égard.

« Ne peut-il pas arriver que nous soyons obligés, ou d'intervenir isolément, parce que l'Angleterre l'aura fait également isolément, ou de nous abstenir en laissant nos voisins recueillir seuls les avantages de nos fautes accumulées ?

« Cette situation n'est-elle pas des plus dangereuses, et n'avons-nous pas raison de nous écrier : « Où en sommes-nous ? »

Hélas ! nous sommes dans un bourbier dont nous ne savons comment sortir ; la France constate avec tristesse les périls de la situation :

« Nous ne faisons donc aucune difficulté pour reconnaître que la situation présente est mauvaise. Plus nous allons, plus la question orientale s'obscurcit, plus les événements s'enchevêtrent. Il semble qu'un magicien intéressé à embrouiller les choses se soit proposé pour but de défaire pendant la nuit ce que la diplomatie a fait pendant le jour. Ne soyons donc point étonnés si le Parlement s'inquiète ; si, pour la première fois depuis dix années, l'opinion publique s'émeut. On a conscience des dangers qui menacent la patrie. On croit apercevoir partout la main du grand assembleur de nuages. On frémit de l'isolement dans lequel se trouve la France.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLOT.

XXVIII

LE CONSEIL DE GUERRE.

(Suite.)

Alors, dans un paroxysme de rage et de terreur causé plus encore par la conscience de ses infamies que par la menace de Montméral, ce froid calculateur, cet hypocrite qui avait su établir sa fortune et son honneur sur des assises cimentées par le sang de tant de malheureux sacrifiés à ses passions et à son avidité, oublia le rôle joué impunément par lui pendant de si longues années.

Le diplomate du crime fit place à la bête fauve défendant aveuglément sa proie.

Il tira un couteau de sa ceinture et, sans se préoccuper du bruit que pouvait produire cette lutte ou des résultats qu'elle devait avoir, se précipita sur le capitaine dans un élan furieux, le renversa à son tour sur le banc où il l'avait trouvé relisant la lettre qu'il voulait lui arracher à tout prix.

Une porte s'ouvrit ; une femme se jeta entre lui

et Montméral, cherchant à arrêter son bras prêt à frapper.

Il se dégagea et frappa quand même devant lui ; il frappa à coups redoublés, follement, et ne s'arrêta qu'en sentant un flot de sang chaud jaillir à son visage, en entendant une voix affaiblie murmurer dans une prière saccadée et sanglotante :

— Grâce pour lui... par pitié pour moi... qui vous aimais...

Ces accents suppliants et plaintifs, cette voix que l'agonie semblait éteindre, firent passer un frisson mortel dans les veines de Deris.

Qui était cette femme ? Quelle nouvelle victime venait-il de faire ?

Il lâcha son couteau et se jeta à genoux auprès du corps étendu à ses pieds, cherchant à écarter le voile qui cachait une partie de la figure.

Mais avant lui une main déchira le voile, et sous le soleil qui dardait à plein ses rayons à travers le toit de feuillage du gourbi, fit apparaître le visage pâli et mourant de Carmen.

Deris, terrifié, se rejeta en arrière.

— Au secours ! au secours ! criait Montméral, qui, lui aussi, s'était agenouillé auprès de la jeune fille et cherchait vainement à arrêter le sang qui s'échappait par deux larges blessures.

A ces cris, quelqu'un accourut. C'était José.

Il vit sa sœur étendue à terre et se précipita sur elle. Carmen le reconnut et essaya de lui sourire ;

mais presque aussitôt elle reporta sur Montméral ses regards mourants qui gardaient une indéfinissable expression de tendresse suppliante.

Ses lèvres tremblantes essayèrent encore de prononcer les mots : « Grâce ! grâce ! »

— Oh ! oui, grâce ! ma bien-aimée, mais ne nous quitte pas, pardonne-moi, je t'aime ! murmura Montméral éperdu.

Carmen saisit sa main et voulut l'approcher de ses lèvres, mais un frisson glacial la saisit ; un éclair traversa ses grands yeux et sa tête perdue dans ses magnifiques cheveux noirs roula dans les bras de l'officier, qui sentit sur sa main le dernier souffle de cette âme si pure et si aimante.

— Morte ! Carmen est morte ! cria Montméral.

Et un affreux sanglot sembla lui déchirer la poitrine.

José, affolé, baisait les mains de sa sœur.

— Morte ? qui a dit que Carmen était morte ? dit derrière lui une voix qui le fit tressaillir.

— Mon père ! fit-il.

Pendant cette scène de mort qui avait duré à peine quelques minutes, Deris était agenouillé à la même place, immobile, hébété.

Depuis que le sang de sa fille l'avait frappé au visage, ses yeux semblaient ne point voir, ses oreilles ne point entendre.

L'exclamation douloureuse de Montméral le tira de sa stupeur.

Il se traîna sur les genoux jusqu'au cadavre de Carmen et arracha sa main qui, dans sa contraction suprême, serrait encore la main du capitaine.

Le bras de Carmen retomba inerte.

— Morte ! répéta-t-il alors.

— Oui, morte, tuée par toi, en me sauvant la vie, en demandant grâce pour tes crimes, dit Montméral d'une voix sourde. Oh ! justice de Dieu ! Il n'y avait rien, entends-tu, rien dans ce papier que tu as essayé de m'arracher au prix d'un nouvel assassinat. Ton pistolet avait frappé René aussi sûrement que ton couteau a frappé Carmen, et ma pauvre mère est morte sans avoir recouvré sa raison. Je voulais te faire avouer à toi-même ce crime qui n'avait eu que Dieu pour témoin, ce Dieu que tu avais oublié et qui vient de te punir d'une façon si terrible. Oh ! ne crains plus rien de moi, impute-moi tous les crimes que tu voudras, je ne dirai rien, je ne me défendrai pas. Le pauvre ange que voici a payé ta dette.

La voix de Montméral s'éteignit dans ses sanglots, et il tomba lourdement à genoux sur le sol en cachant sa figure dans ses deux mains.

— Mon père, mon père, est-ce que ce que dit cet homme est vrai ? murmura José.

Mais Deris ne répondait pas. Il promenait de sa fille à Montméral des yeux hagards. Des mots sans suite s'échappaient de ses lèvres :

— Jeanne, René, Carmen ! Dieu, Dieu !

On s'indigne contre les hommes dont l'imprudente conduite nous a compromis. On remonte à l'origine des questions. On compte les fautes commises. »

Le journal officieux jette la pierre à M. Gambetta, mais M. de Freycinet a sa large part dans l'écrasante responsabilité des fautes commises, et le jour où elles auront produit leurs conséquences désastreuses, le pays ne fera aucune distinction entre l'un et l'autre. Elle enveloppera tous les républicains dans une même réprobation, elle s'en prendra non-seulement aux hommes, mais au régime qui lui aura valu tant d'humiliations et peut-être tant de ruines. Et ce faisant, elle accomplira un acte de justice, car le vrai coupable, c'est la République.

Les événements sont donc menaçants. Nul ne peut l'ignorer et nos ministres eux-mêmes ne sauraient se faire illusion; aussi entrent-ils dans la période du recueillement. Mais leur silence n'est pas celui d'un gouvernement qui sait ce qu'il veut et ce qu'il fait, qui refuse de parler pour mieux agir. Les ministres restent muets, parce qu'ils sont effarés et qu'ils n'osent plus mentir. Derrière l'Égypte, apparaissent la Tripolitaine, la Tunisie et l'Algérie. Nous n'avons cessé de signaler ces périls, mais il est bon de recueillir les sombres avertissements que donne dans le *Journal des Débats* la plume républicaine de M. Gabriel Charrier, revenu, depuis quelques jours, d'un voyage en Tunisie et en Tripolitaine. Nous lui laissons la parole :

« Il ne faudrait pas, en effet, dit-il, attacher peu d'importance au contre-coup que les événements d'Égypte peuvent avoir, ou plutôt doivent avoir en Tripolitaine, et par suite en Tunisie. J'arrive directement de Tripoli, et je puis dire ce que j'y ai vu. La surexcitation qui règne dans cette ville, les préparatifs belliqueux qui s'y font chaque jour, les bruits qui y circulent, les espérances folles qu'on y nourrit constituent un danger de premier ordre dont il y aurait plus que de l'imprévoyance à ne pas se préoccuper. On a nié tout l'hiver le péril que nous faisons courir les entreprises de l'armée égyptienne; on s'est obstiné à garder vis-à-vis de cette armée, ainsi que le *Livre Jaune* en témoigne à chaque page, une « attitude bienveillante »; qu'en est-il résulté? La ruine totale, et peut-être définitive, de notre influence en Égypte. Plaise au ciel qu'une imprévoyance du même genre n'amène pas en Tunisie des malheurs aussi graves et non moins irréparables!

Je puis affirmer, pour l'avoir constaté de mes yeux, qu'il y a en ce moment en Tripolitaine un corps turc de plus de 45,000 hommes imparfaitement habillé et nourri, mais admirablement armé et composé de soldats excellents. Cette armée comprend 43,050 hommes d'infanterie, 4,060 hommes d'artillerie, 240 hommes du génie et 4,400 cavaliers; soit, au total, 45,450 hommes qui forment une force des plus respectables. Elle est commandée par deux généraux de brigade ou *livas*, et par un *férik* ou général de division, lequel ne cesse d'annoncer aux Arabes qu'il va marcher à leur tête et péné-

En ce moment plusieurs officiers et des soldats entrèrent sous le gourbi, et parmi eux le médecin-major de la redoute, qui s'approcha du corps de Carmen.

Deris et José étudiaient anxieusement l'expression de son visage pendant cette constatation. Montméral ne releva même pas la tête. Il sentait au vide de son cœur que son amie était bien morte.

Le médecin se releva.

— Quel est l'assassin de cette pauvre enfant? dit-il.

José se redressa.

— C'est moi, dit-il, j'étais ivre!

— Toi, s'écria Deris, ne le croyez pas!

— Ne le croyez pas, répéta avec angoisse une autre voix derrière lui, celle de Djemmaah qui venait d'apprendre le meurtre de Carmen, et était arrivée pour entendre José se déclarer coupable de ce meurtre.

— Si, mon père, si, Djemmaah! J'avoue! Pardonnez-moi! répéta énergiquement le jeune homme.

Puis, s'agenouillant de nouveau à côté du cadavre, il murmura à l'oreille de Montméral :

— Vous avez promis à Carmen de faire grâce, ne me démentez pas. Contentez-vous de notre sang à tous deux. Les enfants expieront la faute du père!

trer avec eux en Tunisie. D'immenses bastions, remplis de canons Krupp, ont été élevés à Tripoli.

» L'aspect de la ville, surtout lorsqu'on vient de parcourir les paisibles et charmantes petites cités tunisiennes, est des plus effrayants; on se sent en pays ennemi, ou plutôt en pays barbare; à chaque instant les rues sont encombrées de manifestations tumultueuses; des centaines d'Arabes, conduits par des marabouts fanatiques, marchant au son de la musique militaire, l'étendard vert déployé, traînent des canons ou transportent des carabines dans les arsenaux en poussant des cris féroces. « Mort aux chrétiens! — Que Dieu donne la victoire au Sultan! — Périssent les Français! » sont les exclamations qui retentissent sans cesse aux oreilles. Il est impossible de faire un pas sans se heurter à des démonstrations sauvages dont l'écho, par malheur, s'étend jusqu'au cœur de la Tunisie et de l'Algérie. »

Les renseignements sont précis et leur gravité ne laisse point de doute sur les complications qui se préparent. Les humiliations de M. de Freycinet nous conduisent à la guerre de M. Gambetta. Nos possessions dans le nord de l'Afrique sont menacées, et ce n'est point l'alliance anglaise, ou le concert européen, qui nous viendra en aide.

LES ENTERREMENTS CIVILS.

La proposition de loi de M. Chevandier, relative aux enterrements civils, a été adoptée par la Chambre en première lecture.

Aux termes de cette proposition, toute personne devra être enterrée selon les rites de la libre-pensée lorsqu'elle, en aura exprimé la volonté soit dans un testament, soit dans un acte olographe ou notarié. Si donc, après s'être converti sur son lit de mort, un libre-penseur n'avait pas eu le temps de révoquer la disposition testamentaire relative à ses obsèques, il serait, malgré sa conversion, malgré l'opposition de la famille, livré aux enfouisseurs. Et si le prêtre, obéissant aux dernières volontés du mourant, accordait la sépulture religieuse à son cadavre, il serait passible de l'amende et de la prison.

Ces indications suffisent pour permettre d'apprécier le caractère d'une proposition qui, sous prétexte d'assurer le respect de la liberté des consciences, la menace jusque dans le culte des morts, et nous montre les entreprises de la violence jacobine dissimulées derrière la voile de l'hypocrisie révolutionnaire.

Voici la liste des villes qui ont une population de plus de 40,000 âmes, et dont les maires ont accepté l'invitation pour le banquet du 43 juillet, à l'Hôtel-de-Ville de Paris :

Orléans, Troyes, Caen, Le Mans, Dijon, Bordeaux, Lille, Limoges, Rouen, Le Havre, Marseille.

Les maires des villes suivantes se sont excusés :

Montméral ne lui répondit que par une pression de mains.

Les témoins de cette scène n'en pouvaient percevoir l'horrible mystère. D'ailleurs, le temps pressait. Les officiers et les soldats étaient venus chercher Montméral pour le conduire devant le conseil de guerre.

Montméral imprima un dernier baiser sur la main déjà glacée de Carmen et suivit les soldats. On entraîna aussi Djemmaah, José et Deris, et le corps de la jeune fille resta à la garde de deux femmes que le major avait appelées sous le gourbi et d'un factionnaire qui devait empêcher que rien ne fût changé au théâtre du meurtre et à la position du cadavre jusqu'à ce que l'enquête officielle eût lieu.

En entrant sous la tente du conseil, Montméral salua militairement; puis il alla s'asseoir à côté de Philoctète qui contemplait avec épouvante le visage livide et bouleversé de son capitaine.

Un sourire passager éclaira cependant ce visage. Derrière le président du conseil, Montméral venait d'apercevoir Ben-Harel et Boisville, et à côté d'eux Fathma et un vieux nègre.

Le capitaine salua de la main ses amis.

(A suivre.)

Nantes, Brest, Toulon, Grenoble, Béziers.

Les bourgmestres de Bruxelles et d'Amsterdam, ainsi que le lord-maire de Londres et le maire de Madrid, ont accepté.

Le bourgmestre de Vienne s'est excusé; tous les ambassadeurs ont accepté, sauf le prince Orloff, ambassadeur de Russie, et le chargé d'affaires des Pays-Bas.

Le nonce du Pape refuse pour raison de santé; l'ambassadeur d'Allemagne a accepté. (Paris.)

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Partout on arme et l'on se met en état de défense.

Les travaux de fortification des ports allemands de la Baltique sont poussés avec une activité extrême. A Kiel, d'abord, la Commission spéciale qui fonctionne depuis le 4^{er} avril a mené à bonne fin les ouvrages destinés à défendre le port du côté de la mer. L'étroite entrée de la baie est maintenant commandée par quatre forts puissants. On commence maintenant la construction des forts détachés qui doivent constituer la protection de la place du côté de la terre, et la transformer en une forteresse de premier ordre.

Les autres points de la côte allemande n'ont pas été négligés. L'entrée de Pillau, le port de Königsberg, doit être fermée par deux forts cuirassés; et on a l'intention d'en élever un autre devant Memel. Quant aux fortifications de Dantzig, on y travaille toujours avec ardeur. Cette ville doit être protégée du côté de la mer par huit forts, dont cinq sur la rive droite de la Vistule et trois sur la rive gauche. Swinemünde, le port de Stettin, a été récemment renforcé et on travaille toujours aux ouvrages de Stralsund.

Plusieurs ports sont cependant encore dépourvus de toute défense. Ainsi Warnemünde, le port extérieur de Rostock, et Travemünde, celui de Lübeck; ainsi encore le grand et excellent port de Wismar. Mais sur tous ces points aussi, les emplacements sont déjà désignés où en cas de besoin on installerait, en quelques semaines, des tours cuirassées. Le gouvernement prussien veut maintenant construire un chemin de fer stratégique de 44 kilomètres de longueur entre Rostock et Stralsund. Cette opération achevée, une voie ferrée continue régnera sur toute la longueur des côtes allemandes de la Baltique, et les plus grosses pièces d'artillerie pourront ainsi, en une seule journée, être amenées en cas de nécessité de Memel à Wismar.

En outre, le ministère de la marine vient de prendre une importante mesure pour garantir la sécurité de la navigation côtière. Il s'agit d'employer, dans ce but, des pigeons-messagers. Depuis plusieurs années, le gouvernement prussien faisait faire des essais multipliés pour relier à la côte les phares flottants situés dans le voisinage.

Malgré les nombreux échecs éprouvés au début dans l'organisation de ce service si utile à la navigation, on ne s'est pas découragé, et, lors des tempêtes du dernier automne à l'embouchure de l'Eider, on a pu constater le bon fonctionnement du système.

Il existe, en ce point, deux postes de pigeons sur deux phares flottants, dont l'un se trouve à 36 milles en mer et l'autre entre le premier et la côte. D'importantes nouvelles ont pu être ainsi transmises à Toning, pendant le terrible ouragan qui s'éleva à l'automne de l'année dernière. Quatre pigeons lancés du bâtiment en détresse arrivèrent à Toning en 58 minutes, de sorte que les secours purent venir en temps opportun. Les frais de la station de pigeons de Toning ne s'élèvent d'ailleurs annuellement qu'à 4,200 marcs, somme relativement insignifiante puisque le service et l'entretien du phare flottant en coûtent 450,000. Il est bon seulement de remarquer que les pigeons élevés à terre ne conviennent pas pour le vol en mer: c'est ce qui fit échouer les premières tentatives; mais, plus tard, en employant des pigeons élevés en mer, on a obtenu toujours d'excellents résultats.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 29 juin.

La liquidation s'avancant à grands pas, la Bourse est de plus en plus faible; les préparatifs nécessaires pour la fin du mois se font en ce moment. Aussi

le marché est-il mauvais. Les rentes sont en baisse: le 3 0/0, 80.75; le 4 0/0, 113.80, 113.75 et 114.07.

Les transactions sur les valeurs étrangères sont peu importantes et les cours reculent à mesure que l'on avance.

L'Égypte 6 0/0 est à 260.

Le bilan de la Banque de France est satisfaisant. Nous constatons une augmentation d'or de 3 millions 214,000 fr. Une augmentation d'argent de 2,445,000 fr. Quant aux bénéfices, ils s'élèvent à 902,000 fr. L'action se traite aux environs de 5,075.

Le Crédit Foncier fait 1,470. Dans sa séance hebdomadaire, son conseil d'administration a autorisé pour 14,572,000 fr. de nouveaux prêts. Le chiffre montre assez qu'il n'y a pas de ralentissement dans les opérations hypothécaires de la société.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie ne varie pas à 490. Les porteurs de ces titres gardent en portefeuille, convaincus avec raison qu'ils gagneront une plus-value importante.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont fermes à 565.

La Société Française Financière soutient ses cours; un mouvement de reprise est imminent. L'approche du paiement du coupon de 40 fr. termine de nombreux achats.

Les actions du Crédit Général Français et de la Banque Parisienne sont de plus en plus délaissées. Les premières à 455, les secondes à 550.

Remarquons l'activité sans cesse croissante des demandes d'actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies; nous recommandons particulièrement aux capitalistes de mettre des fonds tenant cette valeur en portefeuille, ils seront certains de posséder un titre qui leur donnera un excellent rendement.

Nous sommes persuadés que les personnes riches, désireuses de s'attacher une bonne affaire qui est des plus prospères, feront bien de songer en ce moment aux obligations hypothécaires Malétra: moyennant un déboursé de 485 fr. obligation l'on s'assure un revenu de 25 fr. ann., bien supérieur à celui de beaucoup de valeurs cotées à la Bourse.

Lyon, 1,615; Orléans, 1,275.

Chronique militaire.

Tous les réservistes d'infanterie qui seraient à même de fournir un ou deux chevaux de trait propres à faire un bon service pendant les manœuvres d'automne, seront être employés à la conduite des chars.

Dans ce cas, ils recevront une allocation de 5 fr. par cheval et par jour, à titre de frais de location. Ils devront faire connaître directement au colonel de leur régiment l'intention d'amener les chevaux.

Les demandes, apostillées par les chefs de corps, devront parvenir aux chefs de corps au plus tard; passé ce jour, il ne sera plus répondu à aucune d'entre elles.

Puisque les convocations des réservistes pour cet automne se font par toute la France à la même date, dit le *Progrès militaire*, pourquoi faire mettre à la main, dans le bureau de recrutement, sur les affiches, le nom de la subdivision, et celui de la commune destinataire?

C'est un gros travail, sans utilité.

Les essais d'habillement et d'équipement faits au 44^e chasseurs au moment de leur départ du 14 juillet 1884, et qui sont poursuivis depuis avec succès, vont s'effectuer sur une grande échelle. Douze régiments de cavalerie recevront dans un délai très court la nouvelle tenue.

La 5^e Direction étudie un projet d'augmentation des adjudants de toutes armes. Les frais de la masse générale d'entretien, première mise reconnue comme absolue, insuffisante serait ainsi supprimée. (*Progrès militaire*)

Grades à conférer aux cavaliers télégraphistes.

Paris, le 20 juin 1884.

Mon cher Général,

Mon attention a été appelée sur la situation désavantageuse des télégraphistes régimentaires. Ces militaires supérieurs, général, une instruction première supérieure à celle de la moyenne des sous-officiers, mais, par le fait de leur service spécial, ne sont pourvus le plus souvent d'un grade.

Cet état de choses peut présenter de graves inconvénients. Pour y remédier, j'ai décidé que chaque chef de corps de cavalerie réservera, sur l'ensemble des cadres des escadrons, un emploi de maréchal des logis et deux emplois de brigadier et deux emplois de cavalier.

cavalier de 4^e classe, qui seront attribués au personnel des télégraphistes du régiment satisfaisant, du reste, aux conditions légales réglementaires de l'avancement à ces grades et emplois.
Tout maréchal des logis promu maréchal des logis chef ou adjudant cessera d'être compris au nombre des cavaliers télégraphistes et devra être remplacé dans son emploi.
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour assurer l'exécution de cette décision.
BILLOT.

L'Écho Saumurois commencera la semaine prochaine la publication en feuilleton d'un roman très-dramatique, moral, et qui, à notre époque surtout, intéressera vivement. Il est intitulé :

CLÉRICALE !..

Le nom de l'auteur, M^{me} CLAIRE DE CHANDENEUX, nous dispense de recommander cet ouvrage à nos lecteurs.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Plusieurs abonnés nous demandent si le tir aux pigeons sera publique le dimanche prochain, jour du grand concours international.
Nous les prions de s'adresser, pour tous renseignements, soit à M. Mathélie, secrétaire de la Société, soit à M. Bouchereau, armurier du Tir.
En attendant, nous croyons pouvoir assurer nos lecteurs que le règlement du Tir aux pigeons n'a subi aucune modification.

Dimanche prochain, à l'occasion de la fête patronale, il y aura dans l'église Saint-Pierre, à 10 heures 1/4, messe solennelle avec le concours de la musique du collège Saint-Louis.

NOS REPRÉSENTANTS.

SÉNAT. — Ouverture d'un crédit de 50,000 fr. pour la démolition et l'enlèvement des ruines des Tuileries, adopté par 472 voix contre 69. Nos trois sénateurs ont voté contre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Loi sur les rapports des Compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés :

1^{er} paragraphe de l'article 2, adopté par 284 voix contre 144. Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé; contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

2^e paragraphe de l'article 2, repoussé par 274 voix contre 162. A voté pour : M. Maillé; contre : MM. Benoist, Bury, de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

Article 5, repoussé par 264 voix contre 183. A voté pour : M. Maillé; contre : MM. Benoist, Bury, de Civrac, de Maillé, de Terves.

Passage à une 2^e délibération adoptée par 372 voix contre 96. Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé; contre : MM. de Civrac, de Soland, de Terves.

Passage à une 2^e délibération sur la loi relative aux enterrements civils, adoptée par 401 voix contre 94. Ont voté pour : MM. Benoist, Bury, Maillé; contre : MM. de Civrac, de Maillé, de Soland, de Terves.

LES NOUVELLES VOITURES DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

La Compagnie des Chemins de fer d'Orléans vient de mettre en service une deuxième série de voitures de 3^e classe, d'un confortable irréprochable.

Ces voitures, d'abord, sont pourvues de banquettes rembourrées, amélioration déjà appliquée, d'ailleurs, à plus de 3,000 voitures de 3^e classe du même réseau.

En outre, les nouvelles voitures sont plus spacieuses, surtout en hauteur, et, à bref délai, leurs ouvertures seront pourvues de stores, comme celles des voitures de 2^e et de 1^{re} classe.

Enfin, au-dessus des dossiers sont établis des filets pour recevoir les colis, absolument comme il y en a aux voitures des classes supérieures.

Deux cents voitures de ce nouveau modèle viennent d'être mises en service, mais elles sont seulement appliquées dans la composition des trains effectuant de grands parcours, tels que ceux de Paris à Bordeaux, de Paris à Toulouse, etc.

Puisque nous parlons des chemins de fer, signalons également une importante amélioration que vient d'apporter dans son service la Compagnie du Midi. A titre d'essai, un certain nombre de voitures de ce réseau ont été munies de sonnettes d'alarme, établies d'après un système entièrement nouveau. Ces appareils ayant donné des résultats satisfaisants, la Compagnie se dispose à en généraliser l'usage sur toutes ses lignes.

Un correspondant de Paris écrit au *Journal de Maine-et-Loire* :

« Je trouve dans un album publié par le ministère de l'intérieur quelques détails statistiques sur le département de Maine-et-Loire; j'espère qu'ils seront de nature à intéresser vos lecteurs.

Le département comprend 384 communes, la valeur du centime communal y est au-dessous de 10 fr. pour une commune, de 20 à 30 fr. pour 44 communes, de 34 à 100 fr. pour 222 communes, de 101 à 500 fr. pour 44 communes et de 1,001 à 10,000 fr. pour 3 communes.

Au point de vue des impositions communales, on trouve :

64 communes imposées de moins de 15 centimes.

98 communes imposées de 15 à 30 centimes.

143 communes imposées de 34 à 50 centimes.

75 communes imposées de 54 à 100 centimes.

4 communes imposées ou-dessus de 100 centimes.

Moyenne par commune 38 centimes.

La superficie du département étant de 712,093 hectares, les propriétés foncières communales n'y dépassent pas 5,200 hectares, dont cinq ou six seulement sont improductifs.

Le produit du centime additionnel au principal des quatre contributions directes y est de 45,295 fr. 83.

Les ressources créées en 1879 en faveur de la vicinalité s'élèvent à un total de 2,452,544 fr. 92, dont 1,429,049 fr. 85 fournis par les communes, 40,849 fr. 34 par les particuliers, 624,650 fr. 73 par le département et 57,962 fr. par l'Etat.

Les subventions accordées au département par l'Etat, de 1869 à 1881, par application de la loi du 11 juillet 1868, s'élèvent à 674,670 fr. pour les chemins vicinaux ordinaires et à 137,257 fr. pour les chemins d'intérêt commun, soit au total 811,927 fr. Cinquante-cinq départements ont reçu des sommes supérieures. Le département a emprunté un million et les communes 2,502,600 fr. à la caisse des chemins vicinaux pendant la même période.

Le montant des prestations pour les chemins vicinaux s'est élevé en 1879 à 708,442 francs 35, dont 322,446 fr. 82 rachetées en argent.

Les dépenses du service vicinal se sont élevées la même année à 2,389,000 fr. pour les travaux et à 108,000 fr. pour le personnel.

Au 31 décembre 1879, le département comptait :

995 kilomètres de chemins de grande communication, 1,503 kilomètres de chemins d'intérêt commun et 2,997 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires; il avait comme lacunes :

Chemins de grande communication, 890 mètres.

Chemins d'intérêt commun, 1,498 mètres.

Chemins vicinaux, 674,903 mètres.

Le prix moyen de construction par mètre des chemins de grande communication s'est élevé, dans Maine-et-Loire, à 56 fr. 79 et n'a été dépassé que dans le département de la Seine; il n'a été, au contraire, que d'environ 6 fr. pour les chemins d'intérêt commun et les chemins vicinaux ordinaires.

Le prix moyen d'entretien par mètre est :

Pour les chemins de grande communication, 32 centimes;

Pour les chemins d'intérêt commun, 23 centimes;

Pour les chemins vicinaux ordinaires, 24 centimes.

Le conseil de préfecture de Maine-et-Loire est un des moins occupés de France; il n'occupe que le 74^e rang et ne juge guère que 3,300 affaires par an.

Le département de Maine-et-Loire est un des quatre départements où la médecine gratuite, en faveur des indigents des campagnes, est le mieux organisée; 13,458 indigents y ont été soignés en 1879.

Il est aussi dans un bon rang pour l'organisation des Sociétés de charité maternelle; 307 mères y ont été secourues en 1879; il y avait à cette époque 322 crèches.

LA POPULATION D'ANGERS.

Le *Patriote* a publié un relevé général du dénombrement de la population, à Angers, en 1881.

Nombre de ménages 18,544.
Nombre de maisons d'habitation 7,238; n'ayant que le rez-de-chaussée 1,447; à un étage 2,174; à deux étages 2,341; à trois étages 1,378; à quatre étages et au-dessus (?) 288.

Nombre de logements distincts 19,115, dont 18,544 occupés, et 604 vacants.

Locaux servant d'ateliers, magasins ou boutiques 2,790.

POPULATION sédentaire 61,289, dont 26,659 hommes et garçons, 34,630 femmes ou filles. — Individus de passage 6,760, dont 5,348 hommes et 1,412 femmes. Total général 68,049.

Sur ce nombre, 23,499 sont nés dans la commune (10,546 hommes et 12,953 femmes); 21,029 nés dans les autres communes du département (9,709 hommes, 11,320 femmes); 22,807 nés hors du département, en France (11,467 hommes, 11,340 femmes); 714 nés à l'étranger (285 hommes, 429 femmes).

Angers comprend : 67,358 Français (34,729 hommes, 32,629 femmes), dont 444 naturalisés (53 hommes, 58 femmes).

Les habitants de nationalité étrangère sont au nombre de près de 700, tant hommes que femmes et enfants, savoir :

118 Anglais, 8 Américains, 204 Allemands, 24 Autrichiens-Hongrois, 104 Belges, 43 Hollandais, 97 Italiens, 45 Espagnols, 1 Portugais, 36 Suisses, 13 Russes, 4 Grecs, 8 Turcs ou Egyptiens, 23 de divers pays, 2 de nationalité inconnue.

NANTES.

La statue d'Henri de La Rochejaquelein, l'œuvre de M. de Boishéraud, vient d'être exposée à Nantes.

Le héros vendéen est représenté debout, tenant de la main droite son épée et de la main gauche le drapeau fleurdélié. Sous ses pieds sont gravées les fameuses paroles : « Si j'avance, suivez-moi; si je recule, tuez-moi; si je meurs, vengez-moi. »

Mardi matin, une messe a été célébrée à la chapelle de la Retraite, pour le repos de l'âme du général de Cissey. Tous les généraux y assistaient. Un grand nombre d'officiers des différents corps de la garnison de Nantes et de la garnison d'Ancenis les accompagnaient. Une foule nombreuse s'était jointe à eux, et remplissaient la nef de la petite chapelle. La cérémonie a été faite par M. l'abbé Mainguy, ancien aumônier militaire.

Cette réunion, d'un caractère entièrement privé, n'en était pas moins un hommage rendu à la mémoire du général qui avait commandé le 11^e corps d'armée. Dans cette même ville où d'indignes calomnies avaient attaqué l'honneur du vieux soldat, ses compagnons ont voulu reconnaître son dévouement à l'armée et les services rendus à son pays.

Le général est mort en chrétien, après avoir accompli, avec une foi sincère, ses devoirs religieux. Il a écrit lui-même dans son testament : « Je pardonne à mes ennemis ! »

Quand les passions politiques ne fomentent plus les haines personnelles, l'histoire impartiale rendra au général de Cissey la justice qui lui est due.

(*Espérance du Peuple.*)

LAVAL.

M. Baudran, préfet de la Mayenne, vient de perdre sa femme, morte à la suite de couches, à l'âge de vingt et un ans.

M^{me} Baudran était la fille de M. Grandeau, doyen de la faculté des sciences de Nancy.

Avis au Public.

La Perception de Saumur est transférée provisoirement hôtel de la Paix, à partir du 1^{er} juillet.

Faits divers.

On écrit de Clermont-Ferrand qu'une famille tout entière, composée de huit membres, vient de périr empoisonnée à Sallède, canton de Vic-le-Comte.

Tous ces malheureux ont péri les uns après les autres au milieu d'affreuses tortures. Cet empoisonnement est dû à de la farine contenant une assez forte proportion d'un sel de plomb, la céruse probablement.

Le parquet de Clermont vient de se rendre sur les lieux pour ouvrir une enquête.

Un des plus vieux notaires de France — peut-être même le plus vieux — vient de mourir. M. Durand (Jean-François-Marie), qui n'a jamais voulu se démettre de ses fonctions, et qui a lui-même rédigé les actes qu'il passait jusqu'au dernier moment, aurait été nommé notaire le 17 mai 1826. Il avait donc 56 années d'exercice de notariat!

CONSEILS ET RECETTES.

Les agriculteurs de l'île de Jersey tirent un énorme profit de la culture des pommes de terre précoces. L'un d'eux, M. J. Ennis, a reçu, dans le courant du mois de mai, la somme de 184 liv. sterl. pour 2 vergées et demie de pommes de terre nouvelles, soit 4,645 fr. pour un hectare!

Pourquoi nos cultivateurs ne cherchent-ils pas à atteindre au même résultat? Les Jersiais n'ont point de secret pour cultiver la pomme de terre; ils se bornent à une culture très-intensive et à des sarclages répétés.

Lorsqu'on se purge avec une drogue quelconque, rien de mieux à prendre pour aider l'action du purgatif, préserver des coliques, et empêcher la fatigue de l'estomac, que la tisane de *chiendent*. — Souvenez-vous de cela en temps utile.

AVIS

La SOCIÉTÉ DES ECRIVAINS FRANÇAIS, qui a pour but de faire connaître toutes les personnes qui écrivent et dont le talent mérite d'être apprécié du public, ouvre un grand concours de Poésie et de Prose. De nombreux prix, en espèces et en médailles, seront décernés. Secrétariat : rue Vaneau, 83, Paris.

Lire tous les Samedis
LA REVUE ILLUSTRÉE
UNIVERSELLE
Beaux-Arts — Connaissances utiles — Arts industriels
DIRECTION ET RÉDACTION
58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

La Revue Illustrée Universelle (16 pages, format des plus grands journaux illustrés) est à la fois scientifique, industrielle, agricole, financière, artistique et littéraire.
Ses nombreuses et magnifiques gravures, son excellente rédaction en font un recueil de premier ordre et qui se recommande à tous.

ABONNEMENTS
Paris et Départements | Étranger (Union postale)
Un an... 18 francs. | Un an... 20 francs.
Six mois... 10 — | Six mois... 12 —
Abonnement d'essai pour trois mois... 5 francs.
Pour tous les autres pays, le port en sus.

Envoi franco d'un Numéro Spécimen contre toute demande affranchie et contenant 40 centimes ou Timbres-Poste.
On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste en France et à l'Étranger.
En vente dans les gares et chez tous les libraires et marchands de journaux. Le N^o : 35 centimes.
Magnifiques primes représentant plusieurs fois la valeur de l'abonnement.

ON DEMANDE à emprunter à
hypothèque, et sur biens ruraux. — Garanties de premier ordre.
S'adresser à M. G. QUARTIER, boulevard des Lices, n^o 43, à Angers.

SALLE D'ARMES

Rue Beaurepaire, 9.

ANCIENNE MAISON FRUGIER.

M. ANGELI, ex-professeur d'escrime à l'Ecole de cavalerie, a l'honneur d'informer les amateurs d'armes qu'il vient d'ouvrir un cours d'escrime.

Leçons particulières. — Abonnements au mois et à l'année.

Le **Jeune Age Illustré**, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de M^{lle} LERIDA-GEORFROY.

Editeur : Victor PALMÉ, 77, rue des Saints-Pères, Paris.

Un an, 40 francs ; 6 mois, 6 francs.

L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 80 francs; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumifuge H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Bellay

DÉPARTS DE SAUMUR	ARRIVÉES A POITIERS	ARRIVÉES A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 45 matin.
8 25 —	11 17 —	10 15 —
11 15 —	7 39 soir.	11 h. 15 —
1 17 soir.	4 55 —	
4 55 —	11 48 —	
7 50 —		

DÉPARTS DE POITIERS	ARRIVÉES A MONTREUIL	ARRIVÉES A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	8 h. 45 matin.
8 35 —	5 17 soir.	10 15 —
2 15 soir.	3 50 —	11 h. 15 —
6 45 —	10 47 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Saumur à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 20.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 JUI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 %	80 90	80 95	Nord	2040	2047 50	OBLIGATIONS		
3 % amortissable	82 10	82	Orléans	1280	1275	Dép. de la Seine, emprunt 1857		
4 1/2 %	110 50	110 50	Ouest	785	780	Bons de liquid. Ville de Paris.		
5 %	114 20	114 05	Compagnie parisienne du Gaz	1275	1287 50	Obligations communales 1879.		
Obligations du Trésor	513	513	Canal de Suez	2275	2307 50	Obligat. foncières 1879 3 %		
Obligations du Trésor nouvelles	504	505	C. gén. Transatlantique	505	500	Est		
Bons de liq. départementaux	530	527	OBLIGATIONS.			Midi		
Banque de France	5420	5440	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503	503	Nord		
Comptoir d'escompte	1020	1005	— 1865, 4 %	517	516	Orléans		
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1462 50	1470	— 1869, 3 %	406	406	Ouest		
Crédit de France	252 50	250	— 1871, 3 %	396	396	Paris-Lyon-Méditerranée		
Crédit mobilier	535	546	— 1875, 4 %	507	506	Paris-Bourbonnais		
Est	746	742 50	— 1876, 4 %	511	507	Canal de Suez		
Paris-Lyon-Méditerranée	1615	1620						
Midi	1215	1230						

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	45	
8 — 56 —	25	
1 — 25 —	32	
3 — 32 —	15	
7 — 15 —	37	
10 — 37 —		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	21	
8 — 43 —	40	
9 — 43 —	44	
12 — 40 —	28	
4 — 44 —		
10 — 28 —		

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir, Saumur à 6 heures 56.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE LECOMTE, HENRI.

Les créanciers de la faillite du sieur Lecomte, Henri, tanneur à Gennes, sont invités à remettre au syndic de la faillite, M. Doussain, expert-comptable à Saumur, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant la somme par eux réclamée; s'ils préfèrent les déposer au greffe du tribunal de commerce, il leur en sera donné récépissé.

La vérification des créances commencera le mercredi 19 juillet 1882, à une heure du soir, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU. (345)

Etude de M^e PAUL TAUREAU, notaire à Doué.

A VENDRE OU A AFFERMER

PRÉSENTMENT, L'HOTEL DE LA BOULE-D'OR A Doué-la-Fontaine, Exploité par M. GUINAUDEAU. Maison fondée depuis plus de 60 ans. Très-bonne clientèle.

MAISON A LOUER

A VARRAINS. Salon, salle à manger, cuisine au rez-de-chaussée, six pièces au premier étage; Greniers, écurie, remise, hangars, basse-cour, cour et jardin de rapport. — Prix: 550 francs. Avantages importants à un ancien officier. S'adresser au capitaine DOR, à Varrains. (357)

A VENDRE OU A LOUER

PRÉSENTMENT, MAISONS A Beaulieu, commune de Damplerre. S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-TRALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE

pour 6.000 francs. Un MATÉRIEL complet d'IMPRIMERIE presque entièrement neuf, ayant coûté 13.000 fr. — S'adresser à MM. les Administrateurs de l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, Paris.

Etude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE OU A LOUER

Jouissance de suite, UNE MAISON Avec servitudes, jardin, prairie sur le Thouet, Sise à Brou, commune du Coudray-Macouard.

Etudes de M^e PLAIS, notaire à Château-la-Vallière, et de M^e RABOUIN, notaire à Genneteil.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION. A la mairie de Villiers-au-Bouin, Le dimanche 9 juillet 1882, UNE TRÈS-BELLE FERME Nommée le GRAND-CIMETIÈRE, Sise commune de Villiers-au-Bouin, près la ligne de chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir, CONTENANT ENVIRON 29 HECTARES. Belles prairies. — Terrains propres à la culture de la vigne. Pays très-giboyeux. S'adresser auxdits M^{es} PLAIS et RABOUIN. (356)

Etude de M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE

LA PROPRIÉTÉ DE DOUVY Canton de Montreuil-Bellay, sur le bord de la Dive, près lignes ferrées.

BEAU MOULIN à eau pour pratiques et commerce; MAISON DE MAÎTRE, vastes dépendances, jardin, prés et terres — 31 hectares — appartenant précédemment à M. le Prince de la Tour-d'Auvergne. Fermage net: 3.200 fr. — Terrain pour plantation d'arbres et pépinières.

S'adresser à MM. CHATRY, BARDIN, COULON et PELLETIER, à Loudun, ou audit M^e CHICOTEAU. (320)

A CÉDER

BON MATÉRIEL Pour la fabrication des oublies et des macarons. S'adresser à M^{me} PRSCHEUX, rue de la Petite-Bilange, 15. (293)

A VENDRE

A LOUER OU A ARRENTER

Pour se retirer des affaires, UNE FABRIQUE DE POTERIE ET CAILLOUX

Bien achalandée et en bon état. Belle position avantageuse, bien située, A SAUMUR (Maine-et-Loire); MAISON TRÈS-SPACIEUSE Dans laquelle s'exploite cette industrie.

Cette maison, favorable à tout commerce, usine et industrie, pourrait être divisée. — Affaire avantageuse. — Grande facilité de paiement.

S'adresser, pour les renseignements et traiter, à Saumur, à M. COULON, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, 7, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

D'OCCASION Un OMNIBUS presque neuf, faisant BREAK. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

A l'amiable, pour cause de décès, MATÉRIEL DE LOUEUR DE VOITURES

Comprenant: sept chevaux, un omnibus bourgeois, deux calèches, un phaéton, une américaine, un break, trois cabriolets, une carriole.

S'adresser à M^{me} veuve LORIDO, place de la Mairie, à Chinon. (343)

A CÉDER

De suite, UN FONDS DE CHARCUTERIE S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

UN GARÇON pour jardins et culture de vignes. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE

un JEUNE DOMESTIQUE, maison L. BRUNET et PINET, Saumur.

ON DEMANDE

également UN APPRENTI. S'adresser à MM. BRUNET et PINET.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre. On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le Magasin d'Ustensiles de Pêche et de Filets Pêcheurs en tous genres

E. LARDÉ

autrefois situé place de l'Hôtel-de-Ville, n° 4, est maintenant Grand'Rue, n° 4 et 3, près la place Saint-Pierre.

M. LARDÉ offre aux amateurs de pêche l'assortiment plus complet que l'on puisse désirer.

Pour la Fête Nationale du 14 Juillet, FEUX D'ARTIFICE, FLAMMES DE BENGAL

Lanternes vénitiennes.

Drapeaux de toutes dimensions.

ARMES DE CHASSE

Nouveau perfectionnement du « choke-bore ». Portée extraordinaire



Tous les grands journaux de Paris ont fait l'éloge des perfectionnements apportés, par M. Galand, aux fusils de chasse dont il double la portée et triple la concentration. — La MAISON GALAND, qui fabrique à Paris, à Liège et à Birmingham, est actuellement la plus importante de l'Europe et la plus renommée pour l'excellence de sa fabrication, la spécialité de ses produits, le mérite de ses inventions et les prix avantageux résultant de son travail mécanique, duquel ressort une réduction de 50 pour 100 sur les armes similaires établies selon les vieux procédés de fabrication.

La précision de ses carabines, la solidité et le bon fonctionnement de ses revolvers brevetés, la beauté et l'inébranlabilité de ses fusils de chasse, la qualité hors ligne de ses armes, les soins qu'elle apporte à ses expéditions, la promptitude des ordres qu'elle reçoit, quelque minime qu'en soit l'importance, la facilité, la rapidité et le bas prix des transports par chemin de fer, — tout concourt à lui assurer la clientèle des vrais chasseurs et des amateurs les plus compétents de la province et de l'étranger.

La MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à être livrées, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, est en mesure de fournir, sur les meilleurs modèles, avec grosse aux pentes et mesures de l'acheteur; il est donc sûr et plus économique de s'adresser à elle, que de prendre ce que l'on trouve chez un marchand armurier mal assorti.

Envoyé gratuit et franco de l'ALBUM-GALAND, traité complet d'armurerie, illustré de gravures.

Ecrire à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris.

Thés CHOCOLAT

Qualité supérieure

GUÉRIN-BOUTRON

PARIS

Santé: 1 fr. 60; 1 fr. 80; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille: 2 fr. 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.

THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure: 1 fr. 50; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUX, MOLLAT, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.